

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 20 juillet 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de NIZEROLLES s'est réuni en session ordinaire le 20 juillet 2021 à 17h dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Madame Michèle CHARASSE, Maire de NIZEROLLES.

Sont présents : Mme Michèle CHARASSE, Mme Claudette AMON, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Christophe BONNABAUD, Mme Isabelle JONON, M. Eric DESORMIERE, Mme Valérie LAURENT, Mme Delphine MURE, Mme Yvette GIRAUD

Absents : M. Michael VIAL (pouvoir à M. Christophe BONNABAUD), Mme Isabelle LAFAYE.

*Mr Christophe BONNABAUD a été désigné Secrétaire de séance.*

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé à l'unanimité.

### **1 – DESIGNATION D'UN REFERENT « AMBROISIE »**

Madame le Maire explique que l'ADM03 (association des Maires de l'Allier) et le Pôle Santé Environnement de la Délégation départementale de l'Allier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont demandé la désignation d'un référent « ambroisie » pour aider au recensement et à la lutte contre cette plante nuisible dans la commune. Mme Delphine MURE se porte volontaire.

### **2 – DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET**

Deux décisions modificatives de budget doivent être effectuées : l'une à l'article 6315 pour report d'un paiement d'investissement 2020 sur 2021, l'autre en transfert à l'article 673 pour réimputation d'une subvention d'investissement reçue.

### **3 – ETUDE DES DEVIS POUR L'IMPRESSION DES PANNEAUX DE COMMUNICATION (PRODUCTEURS LOCAUX)**

Des devis ont été demandés pour l'impression des panneaux indiquant les adresses des producteurs locaux, ainsi que la carte de vue générale, élaborés par la stagiaire en communication. Le devis proposé par l'entreprise Signanet est retenu, avec quelques rectifications à opérer : un nombre moins important de panneaux, et la pose qui sera demandée à M. Laurent TOSI.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer des demandes de subventions auprès de la DETR et du Département.

L'impression du livret « Guide des producteurs » sera étudiée ultérieurement.

### **4 – DEMANDE DE M. LEPOT ET MME PROFIT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS AUX MYTS**

M. LEPOT et Mme PROFIT avaient fait part de leur souhait d'acquérir des terrains auprès de M. DACHER, ainsi que des granges et une bergerie. Ils ont fait la visite des lieux en compagnie de Mme le Maire et des habitants. A l'unanimité, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette vente.

Une enquête publique sera ouverte.

## **5 – DESIGNATION DE COMMISSAIRES-ENQUETEURS POUR LES ENQUETES PUBLIQUES A VENIR (ACHATS DE TERRAINS)**

Deux enquêtes publiques sont à l'ordre du jour, pour le mois de septembre : l'une pour la vente citée dans le point précédent, l'autre pour l'acquisition d'aisances communales à Bargeon par M. GALLON. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel à M. Robert FRADIN, commissaire-enquêteur professionnel affilié au Tribunal Administratif.

## **6 – ECHANGE DE PARCELLES AU LIEU-DIT CHEZ REYMOND**

Village Reymond, Mme le Maire propose au CM de régulariser la construction d'une étable sur le domaine public en échange d'un morceau de parcelle N° du domaine privé. Le CM émet un avis favorable pour cet échange, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge du propriétaire privé.

Mme le Maire se renseigne sur la nécessité de faire une enquête publique.

## **7 – DEFINITION DU PERIMETRE DE CENTRALITE DU BOURG DANS LE CAS DES ETUDES DE REVITALISATION**

Mme le Maire expose que Vichy Communauté souhaite que la commune de Nizerolles établisse une définition précise du périmètre de centralité de son bourg. A l'unanimité, la délimitation retenue est la suivante, tenant compte de la numérotation des rues :

- du lotissement de la Dièze jusqu'à la pancarte « sortie du bourg » sur la RD 121 en traversant la rue de la Mairie,
- la rue du lotissement de la Zarie.

Les termes de la délibération seront ceux proposés sur le modèle fourni par Vichy Communauté.

## **8 – INFORMATION : VIDE-MAISON CHEZ M. STOLL**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. STOLL a fait une demande auprès de la Mairie pour organiser un vide-maison à son domicile les 24 et 25 juillet. La Mairie lui en accordé l'autorisation, étant donné que sa demande était conforme aux règles en vigueur et qu'il a accepté le rappel aux mesures sanitaire que la mairie lui a fourni.

## **9 – POINT SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS**

Depuis le dernier conseil municipal, la mairie a reçu une seule demande de permis de construire : celle déposée par Mme PROFIT et M. LEPOT, afin d'aménager leur futur terrain aux Myts.

## **10 – INFORMATION SDE03**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le SDE03, qui a en charge l'éclairage public, a fait parvenir à la mairie les derniers bilans de consommation village par village. Le SDE constate une légère augmentation entre 2019 et 2020, cependant les chiffres restent très inférieurs à la moyenne antérieure aux changements pour des LEDs.

## **11 – INFORMATION : RRE « LA HAIE »**

Annuellement, la Mairie verse une subvention au RRE de l'école primaire Yves Duteil. Avec cette subvention, les élèves ont pu travailler sur les haies dans la nature, et ont édité un petit journal

montrant leur travail et leurs activités. Un exemplaire de ce journal a ensuite été offert à la Mairie.

## **12 – PRESENTATION ETUDE CENTRE-BOURG PAR LE CABINET URBICAND**

Mme le Maire présente les grandes lignes de l'étude centre bourg et communiquera avec les conseillers municipaux lors de la réception des documents de la part du cabinet Urbicand.

## **13 – REMPLACEMENT AGENT COMMUNAL ET SECRETARIAT**

La secrétaire et l'agent communal seront en congés pour deux semaines, du 16 au 29 août.

- pour l'agent communal : M. Laurent Tosi sera sollicité au gré des besoins ;
- pour la secrétaire : la Mairie sera fermée. Mme le Maire et Mme Claudette AMON tiendront chacune une permanence, les 24 et 27 août.

## **14 – QUESTIONS DIVERSES**

- Rapport d'activités : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité annuel de Vichy Communauté est disponible à la consultation en mairie.
- Information juré d'assises : le tirage au sort des jurés d'assises pour le tribunal de Moulins a eu lieu le mercredi 30 juin à la mairie de Molles. Mme Claudette AMON s'y est rendue ; la personne tirée au sort pour la commune de Nizerolles est Mme Karine LAKATOS.
- Subvention : le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier a fait parvenir en mairie une demande de subvention ; celle-ci ne lui est pas accordée par le Conseil Municipal.
- WC public et nettoyage de la fosse septique : la fosse septique du WC public près de l'église a été nettoyée (elle est située chez la famille LALLIOT). Des devis vont être demandés pour changer la toilette ainsi que la mise en place d'une rigole devant les WC.
- Cuisine du centre culturel : suite à l'évacuation de l'eau des terrasses par la hotte de la cuisine au centre culturel, il est décidé de monter le toit terrasse à l'entreprise Attila, qui nous confirmera la suite à donner.
- Suite aux différentes fuites sur le clocher de l'église la société ATTILA, passera vendredi 23/07 à 14h pour vérifier les ardoises et la toiture du clocher.
- Information Restos du Coeur : le centre du Mayet-de-Montagne a remercié la municipalité pour la subvention en nature qui avait été accordée en début d'année. Un colis d'une valeur de 50 euros avait été constitué pour apporter une aide à l'association.
- Information église : M. Eric DESORMIERE informe le Conseil Municipal que le prêtre a validé pour l'association Niz'Arts le fait de faire du théâtre et de la danse dans l'Eglise.

